



Pluteau fausse renoncule

Une commune et des chasseurs impliqués

En 1994, consciente de l'intérêt écologique de son marais, la commune de Reuves demande la création d'une Réserve Naturelle Volontaire, devenue depuis 2008 Réserve Naturelle Régionale. D'une superficie de 64 hectares, elle englobe les 20 hectares déjà loués au Conservatoire.

Une collaboration fructueuse s'est instaurée entre le Conservatoire et la Société de chasse de Reuves par une convention de partenariat. Les chasseurs apportent ainsi leur contribution à l'entretien du marais : régulation du grand gibier, entretien des layons où l'on peut observer encore certaines espèces protégées, connaissance du terrain.

Réglementation



Pour préserver ce patrimoine naturel fragile quelques règles élémentaires sont à respecter :

- circuler à pied uniquement, sur le sentier de découverte du 1^{er} avril au 30 août,
- ne pas porter atteinte à la faune ou à la flore,
- éviter les perturbations sonores,
- ne pas camper ni faire de feu,
- garder ses détritux,
- ne pas introduire d'animaux, même de chien tenu en laisse.

Laîche à épis distants



Cordulia à corps fin



Réserve Naturelle Régionale MARAIS DE REUVES

Fiche d'identité

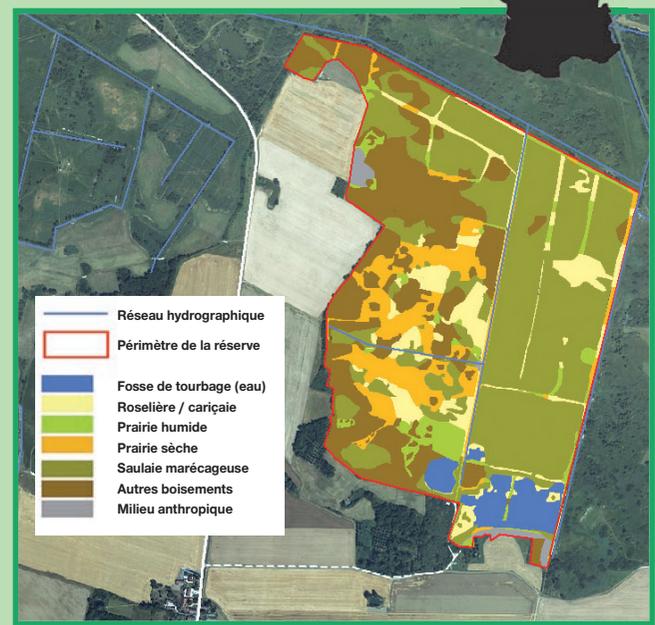
Région : Champagne-Ardenne
Département : Marne
Communes : Reuves
Création : Arrêté du 16 mai 2008
Superficie : 64 hectares 32 ares 91 centiares

Informations

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne
Antenne départementale de la Marne
13, place du Champ Benoist
51120 Sézanne
Téléphone : 03 26 80 13 24
Courriel : cpnca.51@orange.fr



Situation



Réserve Naturelle Régionale MARAIS DE REUVES



CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Antenne départementale de la Marne
13, place du Champ Benoist
51120 Sézanne

Téléphone : 03 26 80 13 24
Courriel : cpnca.51@orange.fr



Cette fiche a été financée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil régional de Champagne-Ardenne et le Conseil général de la Marne et réalisée par le CPNCA selon la charte graphique des Réserves Naturelles de France - Conception : E. Savart - Impression : Félix à Vouziers (08) - sur papier recyclé. Édition 2011. Crédits photos : J. Brügère, C. Keribaud, C. Bernot, F. Crowet, B. Bock, P. Delchevery - Photographie de couverture : Dépression humide et Oedét superhe.

La Réserve Naturelle Régionale du Marais de Reuves se situe au cœur des célèbres marais de Saint-Gond, vaste zone humide qui s'étend sur quelques 1700 hectares, dans la vallée du Petit Morin, au pied de la côte de l'Ile-de-France.

Historique

Connus de longue date des naturalistes, les marais de Saint-Gond sont l'un des « monuments » naturels de Champagne-Ardenne. L'intérêt écologique (avifaune, flore, milieux...) y était exceptionnel et de niveau national. Malheureusement, cette zone humide s'est très fortement dégradée depuis plusieurs dizaines d'années : assèchement trop marqué, embroussaillage généralisé, conversion de parcelles en cultures... Certains secteurs de marais, à l'image de la réserve, présentent cependant aujourd'hui encore une richesse écologique très forte qu'il convient de préserver.

Roselière colonisant une ancienne fosse de tourbage



Busard des roseaux

Faune

La diversité de milieux attire une faune variée : 6 espèces d'amphibiens dont le « fameux » Triton crêté, 25 espèces d'Odonates (libellules), 32 espèces de Lépidoptères (papillons) et 10 d'Orthoptères (criquets). La réserve abrite aussi

des oiseaux rares comme la Pie-grièche écorcheur, espèce qui apprécie les prairies parsemées de buissons ou le Phragmite des joncs, petit passereau très discret qui vit dans les roselières. Le Busard des roseaux, nichant aux alentours de la réserve, vient chasser à l'occasion dans les roselières.



Grande douve

Flore

Malgré l'assèchement général du marais, le patrimoine floristique de la réserve naturelle reste encore exceptionnel par le nombre d'espèces rares et protégées et la taille de certaines populations d'espèces.

260 espèces ont été inventoriées depuis 1988. Parmi elles, 2 sont protégées à l'échelle nationale (l'Oeillet superbe et la Grande Douve), 8 sont protégées à l'échelle régionale en Champagne-Ardenne et 15 sont inscrites sur la liste rouge régionale des espèces. Pour ne citer que les plus célèbres d'entre elles : le Rubanier nain, le Fluteau fausse renoncule, l'Orchis négligé, la Gesse des marais, la Laïche paradoxale, la Laïche à épis distants...



Nacré de la Sanguisorbe

Orchis négligé

Gestion

La réserve naturelle régionale est gérée par le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne. Pour être

efficacement préservés, les milieux naturels remarquables doivent faire l'objet d'une connaissance approfondie (inventaires faune-flore, cartographie des milieux naturels...).

Ainsi, le Conservatoire a réalisé le plan de gestion, document qui définit les travaux de gestion à mener (déroussaillage, pâturage...) ainsi que les études complémentaires et les suivis scientifiques.



Rainette arboricole

La végétation caractéristique du marais se développe dans les dépressions humides

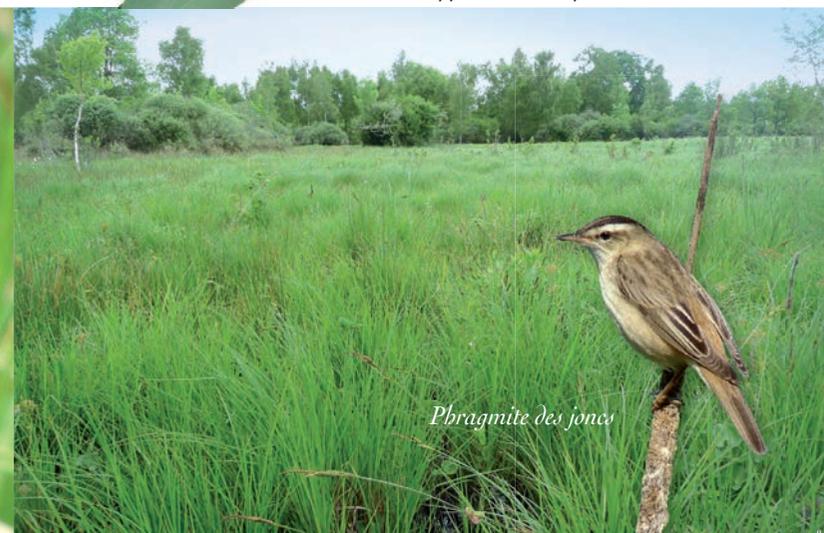


Prospection sur la végétation aquatique des fossés

Milieux naturels

La réserve présente une mosaïque de milieux très humides sur tourbe et de milieux plus secs sur grève calcaire :

- **les zones tourbeuses** se caractérisent par une végétation typique de marais : roselières, prairies humides, saulaies-aulnaies, anciennes fosses de tourbage...
- **les sécherons** abritent une végétation de pelouse calcaire ou de prairie plutôt sèche parsemée de boisements de frênes et de chênes.



Phragmite des joncs